



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets

⑪ Numéro de publication:

0 297 959  
A1

⑫

## DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑬ Numéro de dépôt: 88401611.4

⑮ Int. Cl.4: A 45 D 34/00

⑭ Date de dépôt: 24.06.88

⑩ Priorité: 30.06.87 FR 8709251

⑪ Date de publication de la demande:  
04.01.89 Bulletin 89/01

⑫ Etats contractants désignés:  
BE DE ES GB IT NL

⑬ Demandeur: Lux, Colette Solange,née Andrieux  
3 rue des Chataigniers  
F-92190 Meudon (FR)

⑭ Inventeur: Lux, Colette Solange,née Andrieux  
3 rue des Chataigniers  
F-92190 Meudon (FR)

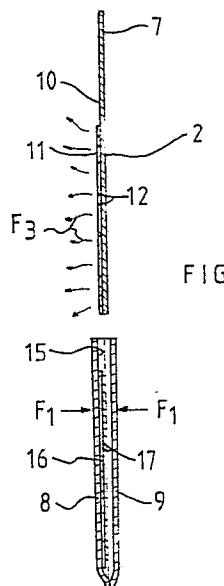
⑮ Mandataire: Bonnetat, Christian et al  
Cabinet PROPI Conseils 23 rue de Léningrad  
F-75008 Paris (FR)

⑯ Article destiné à contenir un échantillon d'une substance odorante.

⑰ - L'invention concerne un article destiné à contenir un échantillon d'une substance odorante révé�able par frottement, du type constitué par une pellicule adhésive (11) dans laquelle sont incorporées des micros-capsules (12) renfermant ladite substance.

- Selon l'invention, l'article (1) comporte, d'une part, une languette (2) dont l'une (10) des faces présente une telle pellicule adhésive, et d'autre part, une surface (8) susceptible de venir en contact de ladite pellicule (11), ladite languette (2) et ladite surface (8) pouvant être déplacées l'une par rapport à l'autre de sorte que, lors de leur déplacement relatif, le frottement engendré entre celles-ci entraîne le déchirement desdites micro-capsules (12), et la diffusion de ladite substance odorante.

- Application dudit article notamment à des fins publicitaires et commerciales, et dans l'industrie de la parfumerie.



EP 0 297 959 A1

## Description

### Article destiné à contenir un échantillon d'une substance odorante.

La présente invention concerne un article destiné à contenir au moins un échantillon d'une substance odorante, telle que par exemple un parfum, révélatable par frottement.

L'article commercial selon l'invention peut être destiné à divers usages, par exemple à des fins publicitaires pour promouvoir auprès du grand public le lancement d'un nouveau parfum, ou bien pour stimuler la vente d'un produit rappelant un parfum spécifique. L'utilisation dudit article peut être également appréciée des professionnels de l'industrie de la parfumerie où chaque article peut renfermer alors une substance odorante spécifique telle qu'une essence naturelle déterminée, une composition d'un parfum, ou autres.

On connaît déjà une réalisation d'un tel article du type publicitaire qui est constitué par un support, généralement en papier, sur une face duquel est disposée une pellicule adhésive dans laquelle sont incorporées une pluralité de micro-capsules contenant une substance odorante. La révélation du parfum s'effectue par grattage de la pellicule au moyen de l'ongle de l'utilisateur ou d'un objet. Lors de l'opération de grattage, les micro-capsules sont détruites entraînant la diffusion du parfum qu'elles renferment. Bien que l'article soit attrayant sur le plan publicitaire, la nécessité de gratter au moyen de l'ongle la pellicule adhésive pour révéler le parfum ternit son image puisque, d'une part, une partie de la pellicule arrachée se dépose sous l'ongle du doigt de l'utilisateur, et que d'autre part, la main de celui-ci est imprégnée du parfum diffusé lors de la destruction des micro-capsules, ce qui peut être apprécié par un utilisateur affectionnant le parfum diffusé mais certainement pas dans le cas contraire. Un tel article est par conséquent inadapté dans l'application précitée s'adressant aux professionnels de la parfumerie.

De plus, la présentation de cet article est peu esthétique puisqu'elle se résume à un simple support en papier comportant aucune originalité.

La présente invention a pour but de remédier à ces inconvénients et concerne un article porteur d'une substance odorante révélatable par frottement, ce qui supprime l'opération de grattage, et qui évite que ladite substance odorante ne s'imprègne sur la main de l'utilisateur.

A cet effet, l'article selon l'invention destiné à contenir au moins un échantillon d'une substance odorante révélatable par frottement, du type constitué par une pellicule adhésive dans laquelle sont incorporées une pluralité de micro-capsules renfermant ladite substance, et destructibles par pression, est remarquable en ce qu'il comporte, d'une part, une languette ou analogue dont au moins l'une des faces présente au moins une telle pellicule adhésive, et d'autre part, une surface susceptible de venir au contact de ladite pellicule, ladite languette et ladite surface pouvant être déplacées l'une par rapport à l'autre de sorte que, lors de leur déplacement relatif, le frottement engendré entre celles-ci entraîne la

destruction desdites micro-capsules, et la diffusion de ladite substance odorante.

5 Dans une forme préférée de réalisation, ladite languette est logée de façon amovible dans un étui dont l'un des flancs, susceptible de venir au contact de ladite face de la languette présentant ladite pellicule, définit ladite surface.

10 Avantageusement, une extrémité de ladite languette émerge dudit étui, permettant à celle-ci d'être accessible de l'extérieur. De plus, ladite extrémité émergente n'est pas revêtue de ladite pellicule renfermant les micro-capsules. Ainsi, les mains de l'utilisateur ne sont pas au contact direct de la substance odorante, puisqu'il agit, d'une part, sur les flancs externes dudit étui et d'autre part, sur l'extrémité émergente non revêtue de la languette. Lorsque l'utilisateur a extrait cette dernière hors dudit étui, dont le frottement l'un par rapport à l'autre a provoqué la libération de la substance parfumée, il porte ladite languette au voisinage de son appendice nasal d'une façon identique au geste effectué par un expert du parfum quand il identifie une essence ou une composition parfumée. Par conséquent, l'article selon l'invention est aussi destiné aux professionnels de la parfumerie, où chacun des articles peut contenir une substance odorante spécifique.

15 20 25 30 Selon une autre caractéristique de l'invention, ledit flanc dudit étui, destiné à venir au contact de la face revêtue de la languette, peut comporter des moyens de grattage. Ainsi, les micro-capsules sont non seulement déchirées par le frottement créé lors du déplacement de la languette hors dudit étui, mais également par les moyens de grattage.

35 40 45 Dans une forme préférée de réalisation, ces derniers sont constitués par une pellicule adhésive déposée sur ledit flanc et contenant des particules abrasives, de sorte que, lors du déplacement de la languette hors dudit étui, les particules abrasives déchirent les micro-capsules parfumées.

50 55 60 Les figures du dessin annexé feront bien comprendre comment l'invention peut être réalisée. Sur ces figures, des références identiques désignent des éléments semblables.

La figure 1 représente, en vue de face, un mode préféré de réalisation dudit article selon l'invention tel qu'il se présente avant son utilisation.

La figure 2 est une vue en coupe de l'article selon la ligne II-II de la figure 1.

La figure 3 illustre à une échelle agrandie le détail A de la figure 2.

La figure 4 représente, en vue de face, l'article après son utilisation.

La figure 5 est une vue en coupe de l'article selon la ligne V-V de la figure 4.

Sur les figures 1 et 2, l'article 1, porteur d'une substance odorante en l'occurrence un parfum révélatable par frottement, comporte selon l'invention une languette amovible 2 allongée plate, logée en majeure partie dans un étui 3 sensiblement plat, qui

présente une ouverture 4 dans sa partie supérieure pour le passage de la languette 2.

L'extrémité inférieure 5 de celle-ci vient au voisinage du fond 6 de l'étui 3 tandis que son extrémité supérieure 7 émerge de l'étui 3 constitué de deux flancs 8 et 9. L'épaisseur de ces derniers ainsi que celle de la languette ont été exagérées sur les figures 2 et 5.

Comme le montre la figure 1, l'article 1 présente avantageusement une forme extérieure dont l'esthétique rappelle celle d'un flacon contenant un parfum. Ainsi, l'extrémité supérieure émergente 7 présente une forme de bouchon.

Selon l'invention, l'une des faces de la languette 2, par exemple la face 10, est revêtue, sur sa partie destinée à être logée dans l'étui 3 et donc à l'exclusion de l'extrémité émergente 7, d'une pellicule adhésive 11 dans laquelle sont incorporées une pluralité de micro-capsules 12 qui contiennent un parfum. L'autre face 14 de la languette 2 pourrait également être revêtue d'une telle pellicule.

De plus, le flanc 8 présente sur sa face interne 15, tournée en regard de la face 11 de la languette 2, des moyens de grattage constitués, par exemple, d'une pellicule adhésive 16 déposée sur la face interne 15, et qui contient une pluralité de particules abrasives 17. La figure 3 illustre à une échelle agrandie ce mode particulier de réalisation, bien que, dans une autre variante de réalisation, la nécessité de tels moyens de grattage ne soit pas indispensable pour la révélation du parfum proprement dit contenu dans les micro-capsules, comme il a été précisé auparavant.

Le mode d'emploi dudit article 1 selon l'invention s'effectue de la façon suivante : l'utilisateur appuie au moyen de son pouce et de son index (flèches F1, figure 5) sur les flancs 8 et 9 de l'étui 3 pour que la pellicule 16 contenant les particules abrasives 17 vienne au contact de la pellicule 11 contenant les micro-capsules 12. Tout en maintenant pressés les deux flancs, il tire, au moyen du pouce et de l'index de son autre main, sur l'extrémité émergente 7 de la languette 2 (flèche F2, figure 4), de sorte que, lors du déplacement de celle-ci hors dudit étui, le frottement engendré entre les pellicules 16, fixe, et 11, mobile, et auquel frottement s'ajoute, dans ce mode de réalisation, l'action des particules abrasives 17 qui pénètrent dans la pellicule 11, entraînent la destruction des micro-capsules 12, puis la diffusion du parfum qu'elles contiennent. Comme le montre la figure 4, après la sortie de la languette, la pellicule adhésive 11 est en partie striée et arrachée sous l'action du frottement et des particules abrasives.

L'utilisateur, tenant l'extrémité émergente 7 porte alors la languette 2 dégageant les fragrances (représentées par les flèches F3, figure 5) émises par le parfum au voisinage de son appendice nasal, lui permettant ainsi d'apprécier et de juger selon ses critères personnelles ledit parfum.

Par conséquent, la manipulation de l'article selon l'invention s'effectue proprement, puisque, d'une part, aucun enlèvement de matière n'est à réaliser directement par l'utilisateur pour révéler ledit parfum, et que, d'autre part, les doigts de celui-ci ne s'imprègnent pas de parfum puisqu'ils sont au

contact soit des faces externes des flancs 8 et 9, soit de l'extrémité supérieure 7 de la languette.

Pour ces raisons, outre l'utilisation de l'article à des fins publicitaires et commerciales, celui-ci est également approprié aux professionnels de la parfumerie. L'article peut être réalisé en matière plastique ou dans un papier approprié.

10

## Revendications

15 1 - Article destiné à contenir au moins un échantillon d'une substance odorante révélatable par frottement, du type constitué par une pellicule adhésive (11) dans laquelle sont incorporées une pluralité de micro-capsules (12) renfermant ladite substance, et destructibles par pression, caractérisé en ce qu'il comporte, d'une part, une languette (2) ou analogue dont au moins l'une (10) des faces présente au moins une telle pellicule adhésive, et d'autre part, une surface (8) susceptible de venir en contact de ladite pellicule (11), ladite languette (2) et ladite surface (8) pouvant être déplacées l'une par rapport à l'autre de sorte que, lors de leur déplacement relatif, le frottement engendré entre celles-ci entraîne le déchirement desdites micro-capsules (12), et la diffusion de ladite substance odorante.

20 2 - Article selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite languette (2) est logée de façon amovible dans un étui (3) dont l'un (8) des flancs, susceptible de venir au contact de la face (10) de la languette présentant ladite pellicule, définit ladite surface.

25 3 - Article selon la revendication 2, caractérisé en ce qu'une extrémité (7) de ladite languette (2) émerge dudit étui (3), permettant à celle-ci d'être accessible de l'extérieur.

30 4 - Article selon l'une des revendications 2 à 3, caractérisé en ce que ledit flanc (8) dudit étui (3), destiné à venir au contact de la face revêtue (10) de la languette, comporte des moyens de grattage (16,17).

35 5 - Article selon la revendication 4, caractérisé en ce que lesdits moyens de grattage sont constitués par une pellicule adhésive (16) déposée sur ledit flanc (8) et contenant des particules abrasives (17), de sorte que, lors du déplacement de ladite languette hors dudit étui, les particules abrasives (17) détruisent lesdites micro-capsules (12).

45

60

65

0297959

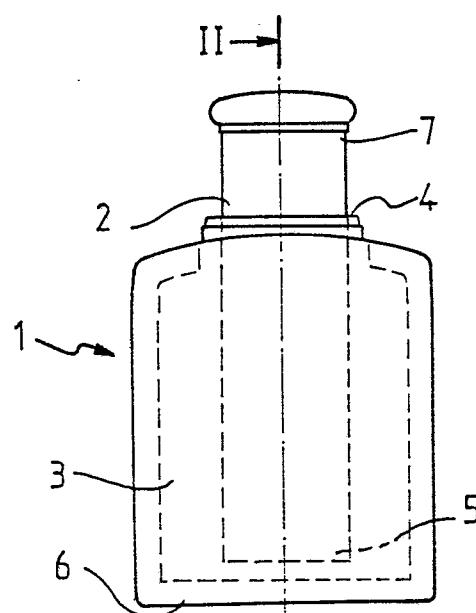


FIG. 1 II →

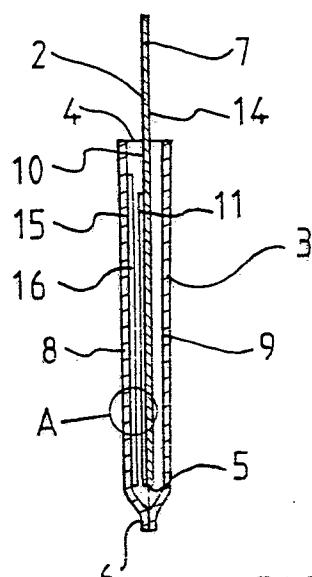


FIG. 2

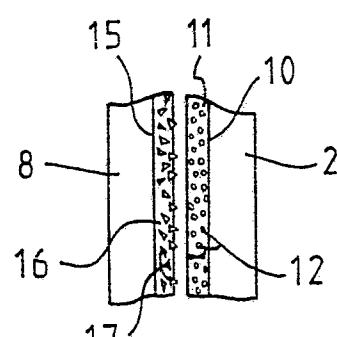


FIG. 3

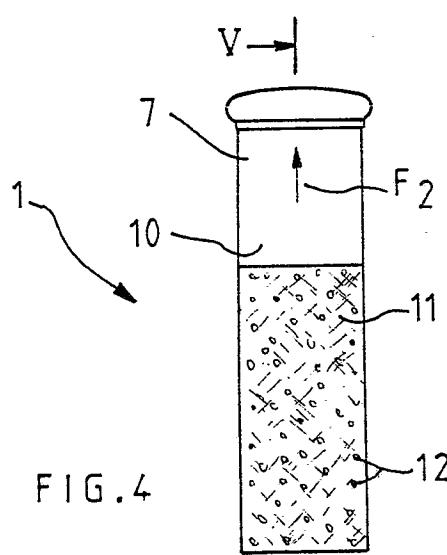


FIG. 4 V →

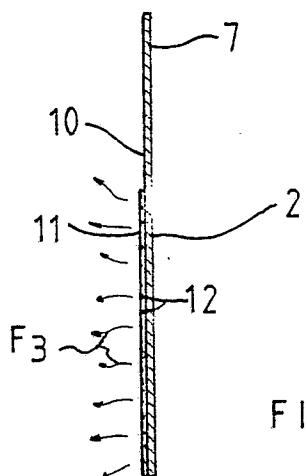
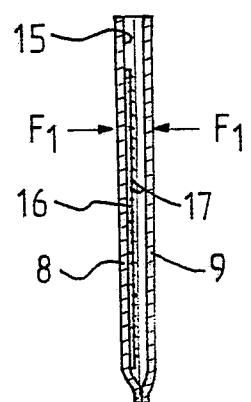
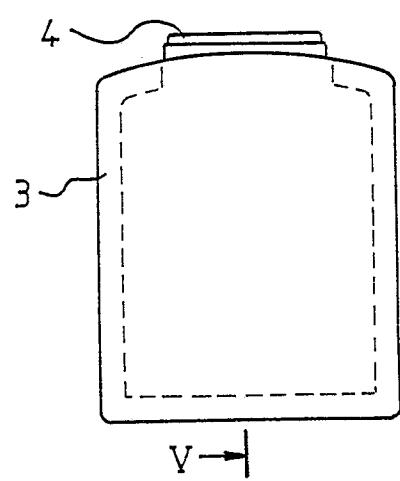


FIG. 5 F3 →



F1 → F1 →



Office européen  
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 88 40 1611

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
A	FR-A-2 012 563 (MINNOSETA MINING AND MANUFACTURING) * Page 3, ligne 22 - page 5, ligne 27; figures 1-3 * ---	1	A 45 D 34/00
A	US-A-3 441 353 (CLAFF) * Colonne 2, ligne 46 - colonne 3, ligne 48; figures 1-4,11-14 * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			A 45 D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	26-09-1988	SIGWALT C.	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul	T : théorie ou principe à la base de l'invention		
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie	E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date		
A : arrière-plan technologique	D : cité dans la demande		
O : divulgation non-écrite	L : cité pour d'autres raisons		
P : document intercalaire	& : membre de la même famille, document correspondant		